



PRÉFET DE SEINE-ET-MARNE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

Direction départementale
des territoires

Service Agriculture et du Développement Rural
Affaire suivie par : Guillaume FENAT
Secrétariat de la CDPENAF
Tél : 01 60 56 73 00
Mél : ddt-cdpenaf@seine-et-marne.gouv.fr

Vaux-le-Pénil, le 26 août 2022

DDT 77/STAC
Unité Instruction et Conseil ADS
MEAUX
A l'attention de
Madame Elisabeth Goncalves

AVIS DE LA COMMISSION DÉPARTEMENTALE DE LA PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS, AGRICOLES ET FORESTIERS (CDPENAF)

Par courrier, réceptionné le 18 août 2022, vous avez sollicité l'avis de la Commission Départementale de la Préservation des Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers (CDPENAF) sur la demande de permis de construire n° 077 423 22 00004, déposée par M. Olivier MASSON, pour la construction d'un bâtiment agricole avec couverture en panneaux photovoltaïques, sur le territoire de la commune de Saint-Martin-des-Champs.

La commission s'est réunie le jeudi 27 août 2022 pour examiner ce permis de construire, qui a été présenté par le secrétariat de la CDPENAF.

La commission a rendu un avis favorable au regard de la préservation des espaces naturels, agricoles et forestiers à cette demande de permis de construire.

M. Olivier MASSON est exploitant agricole actif et son projet est reconnu nécessaire à l'activité agricole.

**Pour le directeur départemental
L'adjoint au directeur**


Laurent BEDU

DDT de Seine-et-Marne
288, avenue Georges Clemenceau
Parc d'activités
77000 Vaux-le-Pénil